**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 A 20H – Salle Eugène Viandier**

**-**

Nous espérons que la rentrée s’est bien passée pour tout le monde et pour votre bonne information, vous trouverez ci-après les points de l’ordre du jour abordés, toujours dans le même contexte, avec une Maire qui n’accueille et ne salue que ses soutiens.

D’autre part, nous avons été surpris, alors qu’un cas de Covid a été détecté en août sur une secrétaire de la mairie, de ne pouvoir disposer à l’entrée de la salle, de gel et de masques…

**Point 1) Désignation du secrétaire de séance par la Maire :**

M. Burnichon, comme d’habitude, qui, nous l’espérons cette fois-ci, contrairement au procès-verbal de la réunion du 5 juillet dernier, reproduira fidèlement les propos tenus par l’opposition pendant le conseil municipal.

**Point 2) Approbation du PV du 10 juillet 2020 :**

Nous constatons, après avoir reçu l’ordre du jour et les pièces annexes par mail, que ce PV ne figurait pas dans les documents reçus, uniquement pour les 3 conseillers de l’opposition.

Après signalement de ce problème, Mme la Maire et la secrétaire générale responsable des envois s’en étonnent !

Mme Duchêne signale que c’est un non sens d’approuver aujourd’hui ce PV, alors qu’il est déjà en ligne sur le site de la mairie !

Mme la Maire répond qu’elle applique la loi et doit afficher ce PV dans les 48h après la réunion.

**Sauf qu’elle est dans l’erreur : il s’agit de 48h après l’approbation du PV !!!**

**Point 3) Création de postes : rédacteur et Agent de maîtrise :**

Il ne s’agit nullement de « création » de postes, mais « d’évolution » de postes, puisque 2 agents municipaux ont passé un concours pour passer en catégorie B et l’ont réussi.

Mme Duchêne demande quel est le coût supplémentaire en masse salariale qui ressort de ces deux promotions et le taux en pourcentage de postes administratifs et de postes techniques au sein de la mairie.

Mme la Maire ne sait pas encore (pourtant il s’agit d’indices définis dans la grille de la Fonction Publique).

Mme la Maire informe qu’elle refusera dorénavant toute question non écrite 48 h à l’avance, comme stipulé dans le règlement intérieur (sachant que nous recevons la convocation 3 jours avant la réunion) et que nous n’avons toujours pas de réponses à nos questions posées lors des conseils municipaux des 18 juin et 2 juillet derniers…

**Plus aucun débat démocratique, plus de liberté d’expression. Nous ne pouvons voter pour des sujets sans avoir de réponse à nos questions ! le conseil municipal est d’un coup transformé en chambre d’enregistrement !!! et Mme la Maire est très heureuse de cet état de fait puisqu’elle ne sait pas répondre sur les dossiers en cours. Il faut savoir également qu’aucun conseiller de la majorité n’a jamais posé de question… Je ne pense pas que les électeurs s’attendaient à cela.**

**Point 4) Renouvellement commission de contrôle des listes électorales.**

**3 conseillers municipaux pour la majorité**

**2 conseillers municipaux pour l’opposition : Annie Duchêne et Daniel Lombard.**

**Point 5) Remboursement réservation location salle André Chauvin :**

Il s’agit, en raison de la pandémie, de rembourser les personnes ayant retenu cette salle pour une réunion qui ne sera pas autorisée.

**Nous avons, à maintes reprises, demandé un dernier point « questions diverses ».**

**Ce point ne figure jamais !**

**Le conseil municipal du 3 septembre a donc duré exactement 20 mn !!!**

Comme vous pouvez le constater, Mme la Maire a la particularité de réunir un conseil municipal obligatoire concernant le fonctionnement de la commune en mettant des sujets insignifiants à l’ordre du jour et en interdisant toute question qui pourrait la mettre en difficulté, faisant apparaître son manque de connaissance de ses dossiers.

Pourtant, nous avions des questions sur des sujets d’actualité brûlants :

* **Rentrée scolaire** : Est-ce que la mairie a prévu une garderie en cas de cas de Covid dans les Ecoles maternelle et primaire ?
* **Quelle organisation pour les personnes fragiles pendant les périodes de canicule ?**
* **Rôle du CCAS : rentrée scolaire** – y a-t-il des familles en difficulté, notamment pour payer les frais de cantine scolaire ?
* **Pourquoi n’y a-t-il jamais eu de réunion de commission des finances**, alors qu’il y a eu un vote sur le budget 2020 en précisant qu’on était dans l’urgence et que la commission des finances allait se réunir très vite ?
* **Construction école maternelle :** les travaux ont débuté fin août sans même que nous ayons eu une réponse à nos demandes en conseil municipal de constituer des dossiers en vue d’obtenir des aides européennes, notamment la SDIL.

Nous avons donc organisé une interview dans les jours qui ont suivi le début du chantier avec le courrier picard et obtenu 1 page dans l’édition du 19 août 2020. Les habitants de Saleux devaient être informés du coût initial qui a doublé alors que les travaux n’avaient pas débuté.

Antoine et Daniel ont demandé à rencontrer de toute urgence le 1er adjoint responsable des écoles en l’absence de la Maire. Celui-ci a répondu qu’il transmettrait à Mme la Maire leurs questions !!! Nous attendons toujours les réponses.

Nous avons écrit également à la Préfète de la Somme pour lui demander un contrôle de légalité sur le dossier financier qui avait été présenté par la mairie de Saleux et, en recevant la réponse de ses services, nous constatons que la mairie lui a transmis des chiffres inférieurs à ceux qui ont été votés lors du conseil municipal du 18 juin 2020 en ce qui concerne les budgets 2019 et 2020 !!!

**Nous avons tout de suite répondu à la préfecture de la Somme pour demander des explications que nous n’avons pas encore à ce jour !!!**

* **Travaux école de musique** : vous avez pu lire dans le dernier infos Saleux que l’école de musique était en difficulté et risquait de fermer.

Pourtant, le permis de construire récemment affiché, mentionne une « extension » de ce bâtiment. Coût voté majoritairement dans le budget 2020 pour « travaux » de l’école de musique : 139 000 €.

Sachant que la commune a acheté il y a quelques années, une maison située à côté des locaux de la police municipale, plus de 200 000 € qui ne sert à rien actuellement (stockages divers). Nous avions posé la question à Mme la Maire en lui demandant ce qu’elle comptait faire de cette maison qui représente un coût pour la commune, lors du conseil municipal du 18 juin, puis du 2 juillet. Elle ne savait pas…. Nous répondrait plus tard lors du conseil municipal suivant….

**A ce jour, nous attendons toujours !!! et notre demande de rigueur budgétaire ne semble pas la perturber…**

**Mme la Maire nous a donc montré, au cours des différents conseils municipaux, son incapacité à gérer cette commune :**

* **Aucune connaissance des dossiers de la commune,**
* **Refus de recevoir et de répondre à toute question lors des conseils municipaux et en dehors,**
* **Refus du débat démocratique,**
* **Mise en place, à l’aide d’un règlement intérieur rédigé par elle-même, d’une chambre d’enregistrement en entravant le fonctionnement du conseil municipal et le rôle de ses conseillers.**
* **Un manque de rigueur budgétaire scandaleux débouchant sur une fiscalité fixée au plus haut niveau du département, voire de la région !**

Nous débattrons de cette situation lors de notre réunion du 14 septembre prochain, ainsi que de nombreux sujets mettant à mal la rigueur budgétaire souhaitée pour notre commune.

**NOUS VOUS ESPERONS NOMBREUX A CETTE REUNION.**

**A bientôt**

**Annie Duchêne**

**Antoine Pluquet**

**Daniel Lombard**

**Alain Démarquet**